

Séance de la Commission Permanente du lundi 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Claude DUCHÉ M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. MOALLIC, M. Gilbert THULEAU,

Absents excusés : Mme Françoise BAUDE, Mme Isabelle CHATEAU,

Date des convocations : **2 avril 2024**

Membres en exercice : 8

Membres présents : 6

Nombre de votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

N° 24-055

OBJET : SECOURS CENTRE DE LOISIRS

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE
DÉCIDE**

D'accorder un secours financier, à 1 famille, soit 2 enfants, pour le règlement de frais d'accueil au centre de Loisirs Gimaj'in , pour les vacances de février 2024, pour un montant global de **47,87€**.

La somme sera versée directement à – **REGIE RECETTE Cantine – Péri extrascolaires** – 4 Allée des Mattes du gua – 17200 ROYAN.

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 8/4/2024

Certifié conforme

Centre Communal d'Action sociale de Royan,

le 8/4/2024

Par délégation du Président,

La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 27 mars 2024

Pour le Conseil d'Administration

Le Président du CCAS

Maire de Royan



Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20240327-DEC-24-055-AR
Date de transmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024